

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	25 novembre 2019	Séance du : 18 décembre 2019
		L'An Deux Mille dix-neuf, le 18 décembre à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
	Votes : 28	
Présents : 23	Pour : 28	
Absents : 17	Contre :	
Représentés : 5	Abstention :	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Bernard SAGNES (Brignac), Mme Françoise POBEL (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme Maryse FABRE (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Alain BLANQUER (Lieurans Cabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Christian BILHAC (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Eric VIDAL (Villeneuve).

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Berthe BARRE (Ceyras) représentée par M. Olivier BRUN (Fontès), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Philippe VENTRE (Lacoste) représenté par M. Jean-Claude LACROIX, Mme Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan).

Absents : M. Marc FAVIER (Canet), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIERE (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Audrey GUERIN (Paulhan), M. Georges GASC (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Jean COSTES (Salasc), M. Gérald VALENTINI (Valmascle).

Objet : Action « Référent Justice » au sein de la mission Locale Jeunes – Aide financière de la Communauté de communes

Monsieur COSTE rappelle aux membres du Conseil communautaire que la Mission Locale Jeunes (MLJ) a lancé en 2016, une action expérimentale de « Conseiller – Référent Justice » visant à renforcer l'accompagnement vers l'insertion des jeunes placés sous mesure judiciaire (16 – 25 ans) suivi par les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP) et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ).

Cette action, prolongée sur toute l'année 2019, est confiée à une conseillère de la MLJ, qui assure ainsi un rôle d'interface entre les différentes structures et institutions, avec l'objectif d'une diminution du taux de récidive, de réincarcération du public concerné grâce à un accompagnement individualisé et renforcé.

Un comité de pilotage animé par la Sous-préfecture de Lodève regroupe la MJL Cœur d'Hérault, le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) de Lodève, les Conseils Intercommunaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) du Clermontais et de Gignac – Saint André de Sangonis – Aniane, le SPIP et la PJJ.

La Mission Locale Jeunes du Cœur d'Hérault sollicite la Communauté de communes du Clermontais pour un cofinancement de cette action pour l'année 2019, à hauteur de 1 500 euros, pour un total de dépenses de 27 475 euros.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur COSTE, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE au titre de l'année 2019, un cofinancement de l'Action « Référent Justice » au sein de la Mission Locale Jeunes, à hauteur de 1 500 euros,

AUTORISE Monsieur Le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX